

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL404

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 72, supprimer les mots :

« dans les conditions et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.